

(N° 140.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1924

Rapport de la Commission des Finances, chargée
d'examiner le Projet de Loi relatif au trafic et
à la refonte des monnaies métalliques.

*(Voir les n^{os} 132, 176 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séance du 10 avril 1924.*

Présents : MM. DE BAST, président ; DELANNOY, le Baron DE MÉVIUS,
DUCASTEL, FRANÇOIS, HUISMAN-VAN DEN NEST, SEELIGER, SERRUYS,
VAN OVERBERGH et LIEBAERT, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Le Projet a été voté à l'unanimité par la Chambre.

Votre Commission se rallie sans observation aux considérations développées dans l'Exposé des motifs et vous propose d'adopter le Projet.

Le Rapporteur,
JUL. LIEBAERT.

Le Président,
CAMILLE DE BAST.